

Pour un lendemain solidaire

Rédiger un testament en faveur de
Solidarité Protestante

www.solidariteprotestante.be



Qui sommes-nous?

Solidarité Protestante est une ONG belge d'aide et de coopération au développement. Elle est agréée par la DGCD depuis 1976. Elle inscrit son engagement et ses réalisations dans sa volonté de participer à la construction d'un monde plus juste où chaque être humain pourrait alors mener une vie décente, digne et sûre. Solidarité Protestante est engagée en République Démocratique du Congo, en Guinée, au Burkina Faso, au Burundi et au Rwanda.

Que faisons-nous?

Domaines d'intervention:

Action médicale: La lutte contre la lèpre, la tuberculose et le SIDA (sensibilisation et prévention, dépistage, traitement ARV, accompagnement psychologique, spirituel et socio-économique).

Action sociale: La réinsertion de populations traditionnelles marginalisées, la réinsertion des femmes et des jeunes filles victimes de violences sexuelles (prise en charge médicale et chirurgicale, réhabilitation des victimes au sein de leur famille et de leur communauté, réinsertion socio-économique au moyen de l'octroi de prêts servant à retrouver un revenu).

Action d'urgence et post-urgence pour les populations touchées par des catastrophes naturelles ou les personnes déplacées suite à un conflit armé.

Des résultats très concrets

Dans le cadre de la lutte contre le SIDA en 2008, plus de **70.000** tests de dépistage ont été réalisés, **80** associations de personnes vivant avec le VIH ont été encadrées, **3779** personnes ont été traitées pour des maladies opportunistes et **1763** orphelins ont été appuyés dans leur scolarité.



En 2008-2009, au sein du projet d'appui aux femmes victimes de violences sexuelles, **893** victimes ont bénéficié d'un accompagnement psychologique, **316** femmes ont été prises en charge médicalement, **538** victimes ont reçu des outils agricoles (houes), **769** activités génératrices de revenus ont pu être démarrées grâce à des micro-crédits.

Les résultats obtenus sur ce projet sont pour la plupart bien plus élevés que ce qui était attendu.

Suite à la guerre civile au Burundi, un programme d'urgence a été développé en 2007-2008 pour la réinstallation des déplacés dans la province de Ruyigi.

Alors que le programme prévoyait la construction de 1500 maisons, ce sont **1918** maisons qui ont été réalisées, permettant à autant de familles de retrouver un habitat convenable. Sur trois écoles prévues, ce sont **quatre** qui ont vu le jour, ainsi qu'un raccordement en eau et deux homes pour enseignants.



Grâce à vous ces actions perdureront...

En offrant votre héritage ou une partie de celui-ci à Solidarité Protestante, vous permettez à ces projets d'exister, de se renforcer et de se diversifier. Bien au-delà d'un geste généreux, votre soutien participe à améliorer le quotidien de communautés entières. Vous léguerez ainsi aux générations suivantes un monde plus solidaire.

Prenez le temps de réfléchir à votre testament et aux bénéficiaires que vous souhaitez y voir figurer et parlez-en avec votre notaire qui vous informera et vous conseillera au mieux. Ce sera un soulagement d'avoir tout réglé en ce qui concerne vos proches, et une joie de (continuer à) soutenir une association dont vous partagez les valeurs.

Comment faire?

Il existe plusieurs manières de rédiger un testament valide:

Vous pouvez rédiger un testament olographe, entièrement écrit, daté et signé de votre main:

“Je soussigné(e) ... (nom + prénom), né(e) à (lieu de naissance) le (date de naissance), demeurant à (adresse complète), prends les dispositions testamentaires suivantes :

*Je lègue à l'asbl Solidarité Protestante ayant son siège rue Brogniez 46 à 1170 Bruxelles, la somme de (montant) et/ou l'immeuble situé à (adresse complète) et/ou (un bien déterminé)
Ecrit et signé le (date) à (lieu) + Signature”*

Si vous avez des héritiers réservataires (la loi garantit aux héritiers directs un montant minimum), vous pouvez mentionner que vous léguerez à Solidarité Protestante la plus grande quotité disponible de vos biens.

Si vous n'avez pas d'héritier et que vous désirez qu'une ou plusieurs personnes, institution ou association se partagent vos biens, il suffit de le(s) désigner comme bénéficiaire(s) de votre succession à titre de légataire(s) universel.

“Je déclare instituer légataire universel Solidarité Protestante”.

Vous pouvez vouloir laisser une somme ou un objet déterminé à une association, une institution ou un particulier. Dans ce cas, cette personne ne recevra que le bien que vous lui laissez de manière précise.

Vous pouvez aussi demander à votre notaire de rédiger votre testament que vous lui dicterez en présence de deux témoins, et que vous signerez de votre propre main. On parle alors de **testament authentique** ou par acte public.

Bon à savoir

Il existe une formule qui permet de désigner une organisation comme bénéficiaire en plus de vos héritiers et qui aura pour effet d'exempter de droits de succession vos héritiers: le **Legs en Duo**.

En effet, grâce à l'**article 64, alinéa 2** du code des droits de succession, votre nièce peut recevoir un legs libre de droits de succession si Solidarité Protestante prend le paiement des droits de succession à sa charge. En tant qu'organisation agréée, elle bénéficie d'un tarif de faveur (8,8% en Wallonie et en Flandre, 12,5% à Bruxelles) sur la part qu'elle reçoit.

EXEMPLE

LEGS ORDINAIRE

Jean lègue 25.000 € à Pierre

Pierre devra payer des droits de succession: 45 % sur la tranche de 0 à 75.000 €*

Soit $25.000 \text{ €} \times 45 \% = 11.250 \text{ €}$

Pierre gardera donc en part nette:

$25.000 \text{ €} - 11.250 \text{ €} = 13.750 \text{ €}$

* (tarif en Flandre entre oncles, tantes, nièces et neveux et entre toutes autres personnes)

LEGS EN DUO

Jean lègue 15.000 € à Pierre et 10.000 € à Solidarité Protestante

Pierre touche 15.000 € exempts de droits de succession

SP paie $15.000 \text{ €} \times 45 \% = 6.750 \text{ €}$ (droits de succession pour Pierre)

+ $10.000 \text{ €} \times 8,8 \% = 880 \text{ €}$ (tarif préférentiel)

Soit au total : 7.630 €

SP garde en part nette $10.000 \text{ €} - 7.630 \text{ €} = 2,370 \text{ €}$

Pour plus d'informations:

N'hésitez pas à visiter le site web www.testament.be et à consulter votre notaire qui est la personne la plus qualifiée pour vous conseiller.

Vous pouvez également prendre contact avec nous pour en savoir plus sur Solidarité Protestante et ses actions :

- Tél.: **02/510 61 80**
- E-mail: solidarite.protestante@epub.be
- Site web: www.solidariteprotestante.be

Soutenez nos actions par un don au compte numéro 068-0669010-28



Solidarité Protestante adhère au code éthique de l'Association pour une Ethique dans la Récolte de Fonds. L'AERF garantit que les comptes sont gérés de manière transparente vis-à-vis de ses donateurs. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

40

Pour tout don annuel de € ou plus, Solidarité Protestante vous délivrera une attestation fiscale.

A. Van Extergem

Editeur responsable:

46, rue Brogniez, 1070 Bruxelles



**SOLIDARITE
PROTESTANTE**

Solidarité Protestante

46, Rue Brogniez - 1070 Bruxelles

Tél. 02 510 61 80

solidarite.protestante@epub.be

www.solidariteprotestante.be

info@solidariteprotestante.be